



**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION PPCMOI 21-2019
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le mardi 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 21-2019 demande de projet particulier de modification, de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Projet d'ensemble résidentiels de 3 immeubles multifamiliaux, sur les lots 3 140 709 et 3 144 138, rue Bruant-des-Marais, en dérogation au règlement de zonage 2368-2010.

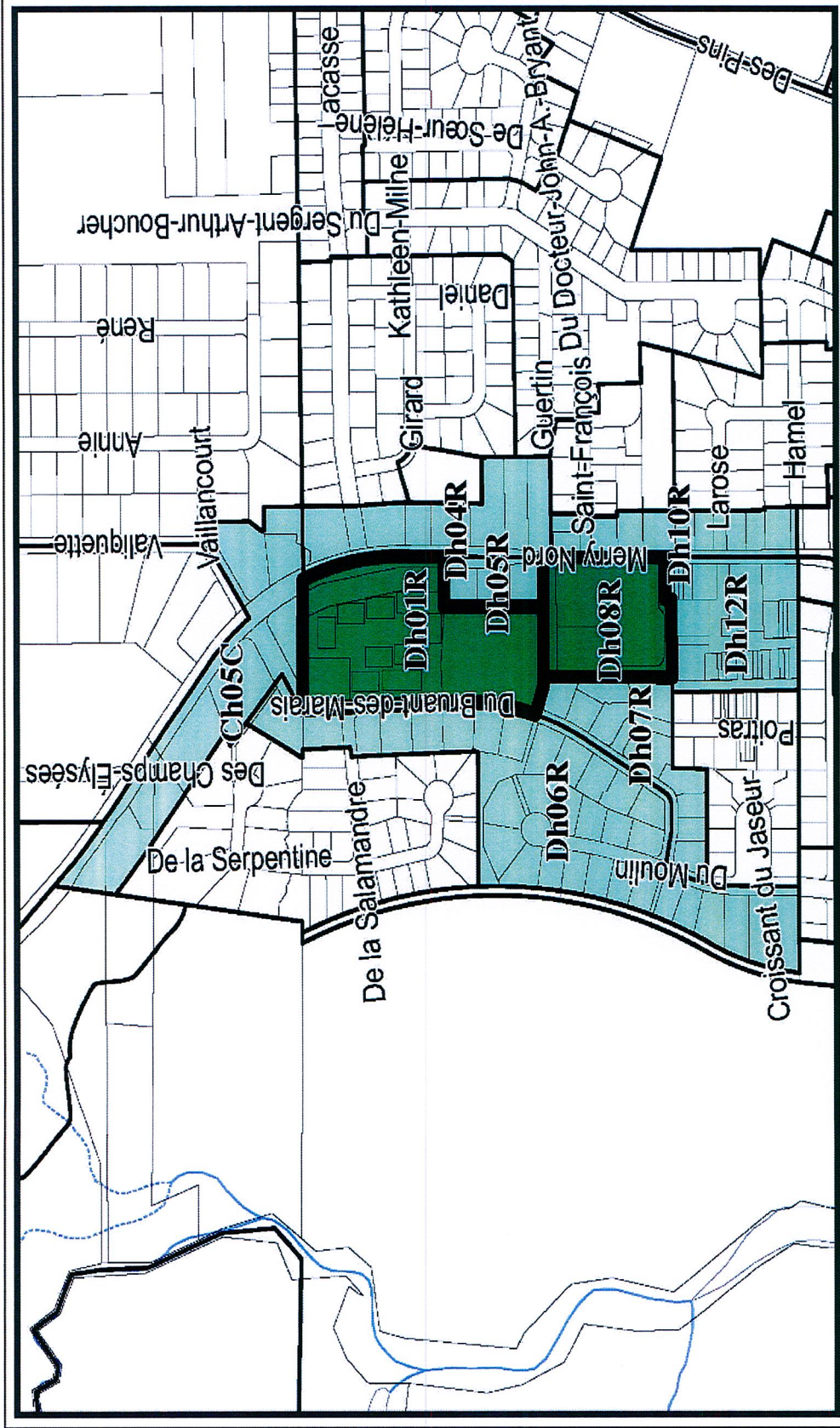
Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 juillet 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 9 juillet 2019.

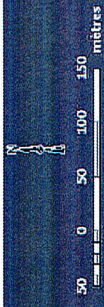

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe



Zone concernée
Zone contiguë

VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

ZONAGE
Zones concernées et zones contiguës



Préparé par : Lysanna Hébert Date : 2019-05-06
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice,
Division urbanisme

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

Magog